

GROS PLAN : Les ONG se préparent activement pour la Conférence de révision de mai 2010

La première *Conférence de révision* du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) se tiendra à **Kampala (Ouganda)** du 31 mai au 11 juin 2010. Les États parties de la CPI examineront des propositions d'amendements au Statut de Rome et effectueront un bilan de son impact à ce jour. Les États se sont mis d'accord pour se focaliser sur le crime d'agression, la révision de l'article 124 du Statut de Rome, l'ajout, dans la définition des crimes de guerre, de l'utilisation de certaines armes dans le contexte des conflits armés ne présentant pas un caractère international. L'impact du Statut fera également l'objet d'une étude qui se déclinera en quatre points : victimes et communautés touchées, complémentarité, coopération, et paix et justice. Des États parties ont été nommés points focaux pour chaque question de bilan. La CCPI a d'ores et déjà entamé un dialogue avec eux pour que les opinions et préoccupations de la société civile soient prises en compte lors du bilan. En particulier, la CCPI s'est impliquée dans la rédaction de documents produits par les points focaux tandis que le **Groupe de travail sur les droits des victimes** a développé et envoyé aux organisations partenaires dans les pays en situation et ailleurs un questionnaire visant à évaluer l'impact de la Cour sur les victimes. De plus, les membres de la CCPI dans le monde entier organisent une série d'événements pour créer un mouvement de soutien à la Cour en vue de la Conférence. En particulier, Human Rights Network - Uganda (HURINET-U), No Peace Without Justice (NPWJ) et la Coalition ougandaise pour la CPI (UCICCC) ont lancé une campagne pour souligner l'importance de la Conférence de révision et en améliorer la compréhension. Dans le cadre de cette campagne, des représentants des États parties et le Président de l'AEP, Christian Wenaweser, ont prévu de se **rendre en Ouganda pour rencontrer des victimes**, les communautés, la société civile ainsi que des représentants locaux et du gouvernement.

AFFAIRES ET SITUATIONS

DARFOUR

La CPI rejette la décision d'exclure les charges de génocide du mandat d'arrêt d'el-Béchr

Le 3 février 2010, la Chambre d'appel de la CPI a **rejeté**, à l'unanimité, la décision rendue en mars 2009 par la Chambre préliminaire I d'exclure le crime de génocide du mandat d'arrêt émis contre le Président soudanais el-Béchr. Les juges ont estimé que la Cour avait appliqué une mauvaise norme d'administration de la preuve lorsqu'ils avaient statué sur la demande d'émission d'un mandat d'arrêt déposée par le Procureur. La Chambre préliminaire **va devoir se pencher à nouveau** sur la question de savoir si le mandat d'arrêt doit être élargi de façon à couvrir le génocide en s'appuyant sur la bonne norme d'administration de la preuve.

L'affaire Abu Garda n'est pas prête à être envoyée en procès

Le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a **refusé de confirmer les charges de crimes de guerre** contre le chef rebelle darfourien Bahr Idriss Abu Garda, empêchant à ce stade de renvoyer l'affaire contre lui en procès. Bien que les juges aient insisté sur le fait que l'affaire porte un caractère suffisamment grave, la Chambre a conclu que **les preuves ne suffisaient pas pour démontrer qu'Abu Garda ait participé au plan commun** visant à mener des attaques contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUIAS) stationnées à la base militaire Haskanita, dans le Nord Darfour (Soudan) en septembre 2007. L'Accusation a annoncé qu'elle ferait appel de la décision.

RDC

La CPI reprend ses deux procès dans le

cadre de la situation en RDC

Le 7 janvier 2010, le procès contre Thomas Lubanga Dyilo a repris à la CPI. L'accusé est poursuivi pour enrôlement et conscription d'enfants en vue de les faire participer activement à des hostilités en République démocratique du Congo (RDC). Pour la première fois, trois victimes ont comparu en personne et apporté des témoignages sur leurs expériences d'anciens enfants soldats. La Défense a ensuite commencé à présenter ses moyens de preuve et à appeler ses premiers témoins à la barre.

Le 26 janvier 2010, après un mois d'interruption, l'Accusation a repris la présentation de ses moyens de preuve dans l'affaire contre les seigneurs de guerre Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui. Katanga and Ngudjolo sont accusés d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en 2003 dans le village de Bogoro (RDC).

La CCPI célèbre la Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats

Le 12 février 2010, la CCPI a célébré la Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats et a publié un **communiqué de presse** indiquant que beaucoup espèrent que le procès Lubanga aura un impact positif sur l'utilisation d'enfants soldats en RDC et ailleurs.

KENYA

Les juges de la CPI demandent des éclaircissements et de plus amples renseignements

Les juges de la Chambre préliminaire II de la CPI examinent actuellement la requête du Procureur aux fins d'autorisation d'ouvrir une enquête au Kenya au sujet des violences postélectorales de 2007-2008. Le 18 février, les juges ont **demandé au Procureur de leur présenter, au plus tard le**

Statut de Rome

Signatures: 139 Ratifications: 110
Dernière en date : **Chili** (29 Juin 2009)

APIC

Signatures: 62 Ratifications: 62
Dernière en date : **Malawi** (7 Octobre 2009)

Campagne de Ratification Universelle, Pays cibles 2010

Janvier: **Bangladesh**

Février: **Maroc** et **Le Salvador**

3 mars 2010, des éclaircissements et de plus amples renseignements sur des faits particuliers sur lesquels l'enquête pourrait se concentrer, des groupes de personnes impliquées et toute enquête menée sur le plan national en ce qui concerne ces affaires potentielles. La Chambre a également demandé davantage de précisions sur le lien entre, d'une part, les événements, les personnes et les actes de violence qui auraient été commis dans diverses régions de la République du Kenya à différentes périodes et, d'autre part, l'éventuelle politique d'un État ou d'une ou plusieurs organisations.

CPI/AEP

Deux nouveaux juges de la CPI ont prêté serment

Le 20 janvier 2010, les deux nouveaux juges de la CPI, **Silvia Fernández de Gurmendi** (Argentine) et **Kuniko Ozaki** (Japon), ont **prêté serment** dans les locaux de la CPI.

AFRIQUE

Cap-Vert

Le 5 février 2010, l'Assemblée nationale du Cap-Vert a adopté un texte sur les révisions constitutionnelles. Le texte comprend deux dispositions relatives à la CPI qui prévoient que le Cap-Vert peut accepter la compétence de la CPI et que les restrictions aux extraditions du Cap-Vert ne font pas obstacle à l'exercice de la compétence de la CPI, sous réserve des dispositions portant sur la complémentarité et à toute autre disposition du Statut de Rome.

Comores

Les 25 et 26 février 2010, une table ronde sur la législation de mise en œuvre du Statut de Rome dans les États africains de l'Océan indien (Madagascar, Ile Maurice et Seychelles), organisée par Parliamentarians for Global Action (PGA), s'est tenue au Parlement des Comores, à Moroni.

Côte d'Ivoire

Le 8 février 2010, la Coalition ivoirienne pour la CPI a lancé une nouvelle campagne de formation et de sensibilisation sur les droits de l'homme, la non-violence, la lutte contre l'impunité et la CPI. Ce projet ciblera les enseignants et les élèves de 30 lycées répartis dans trois régions de Côte d'Ivoire.

AMÉRIQUES

Salvador

Du 17 au 19 février 2010, le Ministère salvadorien des Affaires étrangères a organisé un séminaire de haut niveau sur la CPI afin de se pencher sur certaines des principales causes du retard pris dans le processus de ratification. Les orateurs de ce séminaire représentaient le Bureau du Procureur (BdP) de la CPI, le Comité juridique interaméricain de l'OEA, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Cour de justice d'Amérique centrale, le Parlement d'Amérique centrale (PARLACEN), la Commission européenne. Étaient également présents des députés, des juges de la Cour suprême et constitutionnelle, des membres du

gouvernement ainsi que des représentants de la société civile, notamment de la CCPI.

OEA

Pour la sixième année consécutive, le 27 janvier 2010, l'Organisation des États américains (OEA) a tenu une rencontre pour la promotion de la CPI, et plus particulièrement sur la Conférence de révision à Washington. Les orateurs ont abordé les questions relatives au crime d'agression, à l'article 124, à la proposition belge et au bilan. Parmi les orateurs se trouvaient : Miriam Spittler (BdP), Renan Villacis (AEP), Mauricio Herdocia (Comité juridique interaméricain de l'OEA), Patrick Zahnd (CICR), Sigfrido Reyes (vice-président de l'Assemblée nationale salvadorienne et membre de PGA), Francesca Varda (coordinatrice de la CCPI pour les Amériques), et des délégations de la région.

ASIE

Népal

Le 9 février 2010, la Coalition népalaise pour la CPI a tenu une journée de consultation à Katmandou. Ont été abordées les questions de la possible adhésion du Népal à la CPI, de la position du gouvernement et de sa participation à la prochaine Conférence de révision ainsi que de l'opinion de la société civile sur cette question. Cinquante participants ont assisté à cette consultation, dont des représentants de ministères, des chefs de file de partis politiques, des députés, des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme, du Parlement, d'organisations des droits de l'homme – notamment l'Assistante de programme de la CCPI pour l'Asie Rebecca Lozada – de média et d'associations d'avocats.

Laos

Les 11 et 12 février 2010, le Ministère des Affaires étrangères du Laos a organisé un atelier régional sur la CPI soutenu par la CCPI et la Swedish International Development Agency (SIDA) à Vientiane. Au cours de cet atelier, auquel a participé la Coordinatrice de la CCPI pour l'Asie et le Pacifique Evelyn Serrano, le

Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song a prononcé un discours.

EUROPE

Géorgie

Avec le soutien de la CCPI, le Centre géorgien des droits de l'homme (HRIDC), mène un projet sur la CPI, depuis novembre 2009 et jusqu'en mai 2010. Un certain nombre de tables rondes avec les média et la société civile devraient être organisés à Tbilissi pour faciliter l'information du public sur les mécanismes légaux et politiques permettant de mettre fin à l'impunité pour les auteurs de violations des droits de l'homme. Ces tables rondes s'intéresseront en particulier au conflit qui a opposé la Russie et la Géorgie en 2008.

MOAN

Maroc

Le 9 février 2010, dans le cadre de la campagne de ratification universelle de la CCPI, la Coalition marocaine pour la CPI (CMCPI) a tenu une conférence de presse à Rabat (Maroc). Lors de la Conférence, à laquelle ont participé des journalistes et des membres de la société civile, la CMCPI a présenté une lettre envoyée au Roi Mohamed VI et à des représentants du gouvernement les exhortant à ratifier le Statut, les communiqués de presse de la CCPI et de la Coalition marocaine.

Jordanie

Le 18 janvier 2010, Ahmed Shammout, Président de l'Arab Bridge Center for Development and Human Rights et Abeer Al-Khraisha, coordinatrice de la CCPI pour la région MOAN, ont tenu une conférence de presse à Amman (Jordanie) pour parler du rôle de la CCPI dans la région. L'objectif était d'informer les journalistes sur l'engagement de la Jordanie pour les droits de l'homme et d'encourager les autres États de la région MOAN à ratifier le Statut de Rome.

PARTENAIRES MONDIAUX

La Coalition remercie tous ses nombreux partenaires et donateurs du monde entier pour leur généreux soutien. Outre l'UE, lui fournissent un apport financier majeur la Fondation Ford, la Fondation John D. et Catherine T. Mac Arthur et l'Open Society Institute, mais aussi les gouvernements de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, du Liechtenstein, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse, ainsi qu'un certain nombre de donateurs individuels. Le soutien financier de particuliers, de gouvernements, de fondations et d'autres institutions est essentiel pour permettre à la Coalition de mettre en œuvre un avenir où la justice est accessible à tous. Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires pour savoir comment nous rejoindre dans cet effort et soutenir notre travail, veuillez visiter notre site Internet www.coalitionfortheicc.org ou contacter le bureau du développement par téléphone au +1.646.465.8527 ou par e-mail à development@coalitionfortheicc.org.

Cette publication a été produite avec l'aide de l'Union européenne et d'autres donateurs. Les opinions exprimées dans ces articles sont celles de la Coalition pour la Cour pénale internationale et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne, de l'Irish Aid ou de quelque autre donateur.

Restez informés sur les développements de la CPI ! Envoyez un email à : cicc@iccnow.org pour rejoindre les listes électroniques en anglais, français, espagnol, arabe ou portugais.

Pour les derniers développements, rendez-vous sur www.iccnw.org ; consultez www.iccnw.org/index.php?mod=bulletin pour accéder aux liens qui figurent dans ce bulletin.

Discutez des développements de la Cour sur notre blog, *In Situ*, sur www.iccnw.org/blog